

# Patrimoines et savoirs naturalistes locaux

---

**Marie-Christine CORMIER-SALEM**

Géographe

**Bernard ROUSSEL**

Ethnobiologiste

En matière de gestion durable de l'environnement et de conservation de la biodiversité, l'intérêt pour les savoirs naturalistes locaux va grandissant. Ces savoirs ont longtemps été méprisés par la science officielle. Les pratiques correspondantes furent vilipendées par la technique triomphante et souvent considérées comme la plus importante des causes de dégradation. Les uns comme les autres sont maintenant réhabilités, voire survalorisés. De plus en plus de scientifiques (et notamment les naturalistes, les écologues et les agronomes) y voient une somme d'informations inédites, pertinentes et précises sur les milieux et la biodiversité. De leur côté, les développeurs et aménageurs veulent y trouver un remède aux évolutions actuelles de l'environnement, perçues comme négatives, et des solutions efficaces en termes de gestion prudente et d'exploitation durable des ressources.

La référence aux savoirs « traditionnels » (les célèbres TEK anglais "*Traditional Ecological Knowledge*"<sup>1</sup>) devient un élément inévitable

<sup>1</sup> La définition et le contenu de toutes ces notions (savoirs, pratiques, savoir-faire, tradition, etc.) ne sont pas toujours aisés à cerner précisément et ne font pas

des discours « écologiquement corrects ». Au niveau international, cet engouement se manifeste avec un éclat tout particulier dans les débats menés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Dans ce texte de 1992, c'est essentiellement l'article 8, dans son alinéa J, qui préconise la prise en compte des « savoirs, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales ». Depuis 1996, cet article se retrouve à l'ordre du jour de toutes les conférences des Parties<sup>2</sup> et un groupe de travail spécialisé s'y consacre régulièrement depuis sa création à Bratislava en 1998. À l'issue de la dernière conférence des Parties de La Haye (avril 2002), la référence à cet article est présente dans un grand nombre de programmes thématiques de travail, que ce soit le « Protocole biosécurité<sup>3</sup> », la « Lutte contre les espèces exotiques envahissantes », la « Protection des forêts mondiales », ou le « Partage des avantages ». Les préoccupations majeures concernant les savoirs naturalistes sont leur inventaire, leur protection et leur valorisation : d'outils de gestion, ils sont devenus objets de conservation.

L'engouement actuel pour les savoir-faire paysans ne doit pas faire oublier qu'ils ont fait l'objet de travaux nombreux et anciens aux optiques et objectifs très variés. Dans le cadre de cette contribution, il ne s'agit pas d'en faire une revue exhaustive, ni même de dévider chronologiquement et dans le détail l'histoire complexe des concepts et des pensées, qui a déjà fait l'objet de nombreuses

l'unanimité. Elles sont associées dans plusieurs expressions, souvent employées plus ou moins indifféremment. Dans la littérature anglo-saxonne, les plus fréquentes sont "*traditional ecological knowledge*" (TEK), "*indigenous and local knowledge*" ou encore "*indigenous technical knowledge*" (ITK). Dans les textes francophones, la référence à l'autochtonie est plus rare ou plus récente, liée notamment à la Convention de Rio. Elle correspond mal, par exemple, aux caractères des savoirs paysans européens ou africains. On trouve plus souvent savoirs naturalistes « populaires », « vernaculaires » ou encore « traditionnels » pour désigner cette part des savoirs socioculturels consacrés aux éléments de la nature : ce dernier qualificatif en donne une image assez statique et suppose des notions d'exclusivité, d'identité, de profondeur historique, souvent difficiles à établir. C'est pourquoi nous lui préférons le qualificatif « local ».

<sup>2</sup> Les conférences des Parties sont des négociations qui, tous les deux ans, réunissent les pays ou groupes de pays qui ont signé et ratifié la Convention.

<sup>3</sup> Encore appelé Traité de Carthagène, cet accord international (1999) est issu de la Convention et porte sur le transfert transfrontalier des biotechnologies et des organismes vivants dont les organismes génétiquement modifiés (OGM).

publications par ailleurs, dont le très intéressant dossier coordonné par C. AUBERTIN (1998). Nous allons seulement nous appuyer sur ceux qui permettent de comprendre la genèse des liens entre savoirs locaux, développement durable, gestion de l'environnement et patrimoines naturels. Cette analyse tentera également de saisir les enjeux et les stratégies qui tendent aujourd'hui à ériger ces savoirs naturalistes au rang de patrimoines<sup>4</sup> et d'en présenter les conséquences.

## Un intérêt ancien et multiforme pour les savoirs naturalistes locaux : de l'exploration à la conservation de la nature

C'est à l'évidence aux anthropologues, ethnologues et ethnographes que l'on doit les travaux les plus importants sur le sujet. J. BARRAU (1993 : 15) rappelle comment, dans les années 50, de jeunes anthropologues américains, dont Concklin, qui voulaient faire « de l'étude méthodique des savoirs et des savoir-faire "populaires" (*folk science* en anglais) l'objet primordial de leur recherche », créèrent le terme *ethnoscience* pour désigner leurs méthodes.

On retrouve des démarches et des objectifs comparables dans des travaux plus anciens, menés par d'autres disciplines et avec d'autres préoccupations. Bien avant l'ethnozoologie et l'ethnobiologie, l'ethnobotanique est née de l'archéologie dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle a d'abord collecté des informations sur les plantes utiles dans le but de reconstituer les usages, les migrations et les

<sup>4</sup> C'est l'importance de ces enjeux qui a conduit à mettre en place l'UR026 de l'IRD, à laquelle appartiennent les deux auteurs, et qui centre ses réflexions sur « les stratégies locales de construction de patrimoines naturels et de territoires en Afrique subsaharienne et à Madagascar ». Les exemples choisis pour illustrer notre propos proviennent principalement de ces deux terrains.

voies d'échanges des populations passées (MÉTAILIÉ et ROUSSEL, 1998). Les naturalistes et agronomes coloniaux ont multiplié les inventaires pour « découvrir ainsi, éventuellement, de nouvelles ressources pour le commerce et l'industrie » (BARRAU, 1993). Au Muséum, le laboratoire fondé autour du botaniste explorateur Auguste Chevalier s'intitula d'abord « Laboratoire des ressources coloniales ». C'est dans son journal, nommé alors *Revue de Botanique Appliquée* puis *Journal d'Agriculture Traditionnelle et de Botanique Appliquée*, qu'une grande partie des travaux français dans le domaine a été publiée.

En ce qui concerne plus particulièrement les sociétés rurales africaines et malgaches, G. SAUTTER et P. PÉLISSIER (1964) lancent, dès les années 60, une série d'études des terroirs et des structures agraires à travers tout le continent. Ils soulignent dans leur méthodologie la nécessité, pour décrire un système agricole, de prendre en compte des éléments tels que : outillage, procédés cultureux, calendriers agricoles, mais aussi règles d'accès au sol et « procédés de conservation, d'entretien et d'enrichissements du sol ». Le bilan de ce programme, dressé en 1970 par ses instigateurs, insiste sur la diversité des espaces ruraux, expression des relations complexes et évolutives entre les sociétés et leur environnement. Il s'accompagne de la publication d'une série de monographies, qui non seulement fournit une somme d'informations sur les pratiques et savoirs paysans mais constitue également des archives pour l'Afrique, ébauche, avant l'heure, d'un registre patrimonial.

L'exploitation de ces données prend une dimension supplémentaire dans la décennie 1970 : en Afrique, la crise environnementale, correspondant à un épisode climatique sec qui culmine en 1973-1974 et en 1984 (la sécheresse du Sahel), est interprétée comme une dégradation dramatique et irréversible à mettre au compte des populations « sous-développées » : la pression démographique, la pauvreté<sup>5</sup>, les pratiques extensives consommatrices d'espace (dites encore « minières ») et les techniques expéditives (ou encore « archaïques » et « rudimentaires ») sont régulièrement citées parmi

<sup>5</sup> Rappelons, à ce propos, le discours resté célèbre qu'Indira Gandhi prononça lors du Sommet de la Terre de Stockholm, dans lequel elle affirmait que la plus grave des pollutions était la pauvreté ; idée largement reprise depuis (LÉVÊQUE, 1994 : 50).

les principaux facteurs de la désertification et de la déforestation<sup>6</sup>. Les échecs des opérations de développement (ou plutôt des transferts technologiques du Nord) contribuent à renforcer cette image de paysans africains réfractaires aux changements et induisent la multiplication des programmes d'éducation et sensibilisation à l'environnement.

En contrepoint de cette idéologie dominante, le retentissant colloque de Ouagadougou (1979) réhabilite la maîtrise technique des paysans, la flexibilité des systèmes d'exploitation, la capacité d'innovation des communautés locales dans un environnement changeant. PÉLISSIER (1995 : 139) fustige « l'ignorance hautaine des sociétés rurales et les arrogantes certitudes du transfert technologique », caractéristiques des experts auxquels les États planificateurs de l'après-indépendance livrent leurs campagnes. Les communications analysent les réponses paysannes face aux projets d'aménagement et de développement.

À partir de cette époque, la liaison forte entre pratiques paysannes et développement devient l'objet central de nombreuses réflexions. Les techniques, pratiques, logiques et stratégies des acteurs locaux sont l'objet de toutes les attentions de la part des chercheurs de sciences sociales. De RICHARDS (1985) ou DUPRÉ (1991) à CHAUVÉAU *et al.* (1999), nombreuses sont les voix qui s'élèvent pour défendre les capacités innovantes des sociétés rurales, sur les plans techniques mais aussi économiques, culturels, institutionnels.

Les agronomes mais également les agrostologues ou encore les halieutes ne sont pas en reste. Leur intérêt est sous-tendu par un souci de gestion rationnelle des ressources et de mise en valeur des espaces. Ainsi, ils évaluent la pertinence des « itinéraires techniques » et les capacités locales à anticiper le risque (ELDIN et MILLEVILLE, 1989), à s'adapter aux changements de l'environnement (CURY et ROY, 1991), à gérer efficacement les stocks (DURAND *et al.*, 1991). Les travaux des anthropologues sur les savoirs maritimes se multiplient un peu partout dans le monde, notamment en Asie (JOHANNES, 1989 ; BATAILLE-BENIGUI, 1989)

<sup>6</sup> En ce qui concerne la déforestation, voir notamment l'ouvrage de FAIRHEAD et LEACH (1998) qui rappelle les moments forts de cette vision catastrophiste et en conteste la validité pour l'Afrique de l'Ouest.

et en Afrique de l'Ouest dans des programmes pluridisciplinaires (DURAND *et al.*, 1994 ; QUENSIÈRE, 1994).

De ces approches à l'interface des sciences de la nature et de la société naissent de nouvelles orientations et s'ouvrent de nouveaux champs de recherche : la question environnementale et celle du lien entre savoirs locaux et conservation de la nature, par le biais notamment de la durabilité, deviennent centrales (PONTIÉ et GAUD, 1992) et s'accompagnent de réflexions sur les droits d'accès aux ressources et aux espaces.

Au début des années 90, la communauté scientifique, animée par les sciences sociales, se montre très active pour faire reconnaître un rôle essentiel dans la formulation et l'application des politiques de développement durable aux « connaissances traditionnelles sur les écosystèmes locaux » (INGLIS, 1993). Dans le cadre de la « Décennie du développement » des Nations unies, l'Unesco<sup>7</sup> s'implique dans divers programmes internationaux et organise des ateliers sur ce thème : l'accent est mis sur la complémentarité des approches scientifiques et populaires en ce qui concerne la gestion de l'environnement. L'ancienneté des pratiques « traditionnelles » est considérée comme le meilleur gage de leur durabilité (Lalonde *in* INGLIS, 1993 : 55 ou encore LALONDE et AKHTAR, 1994). Les programmes pluridisciplinaires lancés alors en France, tels l'action incitative « Dynamique et Usages des Ressources Renouvelables » de l'Orstom (GILLON *et al.*, 2000) et le programme « Environnement, vie et sociétés » du CNRS<sup>8</sup> s'inscrivent dans cette dynamique. Les recherches développées confirment l'idée que les problèmes environnementaux sont autant d'ordre écologique que

<sup>7</sup> Depuis les années 70, l'Unesco par son programme « Man And Biosphere » a contribué largement à conforter la liaison entre gestion de l'environnement, conservation et pratiques locales, en l'intégrant pleinement dans son concept de « réserve de biosphère ». En 1992, à l'intérieur du MAB, un groupe, People and Plant, se crée autour de Gary Martin sous l'égide du WWF et du Royal Botanical Garden de Kew. Il commence par publier activement des réflexions et des études de terrains sur les relations entre populations locales et aires protégées (cf. par exemple, AUMEERUDDY, 1994). Puis les préoccupations évoluent vers la conservation de la biodiversité, l'accès aux ressources génétiques et, pour finir, les droits de propriété intellectuelle, appliqués aux savoirs locaux (LAIRD, 2002). Cet enchaînement des thématiques est un modèle que l'on retrouve dans la plupart des programmes scientifiques de la décennie 1990-2000.

<sup>8</sup> Voir à ce propos les textes fondateurs de JOLLIVET (1992) et les articles de la revue *Natures-Sciences-Sociétés*, en particulier le premier numéro paru en 1993.

sociétal (WEBER, 1996) : les notions de « co-viabilité » des systèmes écologiques et sociaux, de « gestion participative », « co-gestion » ou encore « co-management » (BERKES, 1989 ; OSTROM, 1990) sont sollicitées, éprouvées et affinées. Aux nombreuses critiques de la théorie de HARDIN (1968) sur la « tragédie des communs » succèdent une multitude d'analyses sur la pertinence des modes de gestion communautaire. Les systèmes « traditionnels » ou « coutumiers » d'accès aux ressources et les droits d'usages territoriaux sont ré-investis : les préoccupations d'équité et de respect des différences culturelles sont désormais confortées par la découverte de leur efficacité en terme de gestion conservatoire.

Très tôt, ces recherches et leurs résultats trouvent un écho au niveau des instances et des forums internationaux et se nourrissent en retour des débats qui y sont conduits<sup>9</sup>. Ainsi, le lien entre développement durable et pratiques locales se retrouve déjà au cœur du rapport Brundtland (WCED, 1987). La relation entre pratiques locales, conservation de la biodiversité et gestion durable affichée par la « Stratégie mondiale pour la biodiversité » (WRI *et al.*, 1992) est officialisée dans le texte de la Convention sur la diversité biologique (article 8 J)<sup>10</sup>. La création d'une commission spécialisée et le lancement en 1994 par les Nations unies de la « Décennie

<sup>9</sup> Il est intéressant de remarquer que si ces instances internationales s'appuient largement sur les acquis de la recherche, elles induisent souvent, par le biais des demandes d'expertises, des orientations nouvelles dans lesquelles les programmes scientifiques s'engouffrent. Ainsi, « l'Engagement international sur les ressources phylogénétiques » de la FAO adopté en 1983 puis révisé en 1991, qui réduisait le droit d'obtention de semences par les fermiers à un « privilège », entraîna, outre les protestations des associations paysannes du monde entier, un grand nombre de recherches et de colloques (comme par exemple la rencontre internationale organisée par l'ONG Solagral à Bamako en 1997, « Gestion des ressources génétiques des plantes en Afrique des savanes »), démontrant l'injustice d'une telle mesure et le danger qu'elle représentait pour la biodiversité. Au sein de la FAO, de nouvelles négociations (résolutions de 1991 puis, en 1999, les « éléments de Montreux ») rétablirent les fermiers dans leurs droits et mirent en harmonie les accords de la FAO et la Convention sur la diversité biologique.

<sup>10</sup> [Chaque partie contractante], « sous réserve des dispositions de sa législation nationale, respecte, préserve et maintient les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favorise l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques ».

internationale des peuples autochtones du monde » apportent une nouvelle dimension aux débats concernant la biodiversité : la diversité culturelle est reconnue comme une dimension essentielle de la biodiversité (WRI *et al.*, 1992 ; BARRAU et LIZET, 1994). De par le monde, les sites de « méga-biodiversité » sont souvent les lieux de vie de communautés pauvres et marginalisées. La survie de ces peuples<sup>11</sup> et le maintien de leurs pratiques paraissent indispensables à la conservation de la diversité (POSEY, 1999). Dès lors, les revendications identitaires et territoriales de ces minorités comprennent la reconnaissance non seulement de leur spécificité culturelle et politique mais aussi de leurs liens privilégiés avec leur environnement et la biodiversité qu'il renferme<sup>12</sup>.

L'entrée des savoirs naturalistes dans la course au patrimoine naturel est ouverte.

## Les savoirs naturalistes : d'outils de gestion à objets de patrimoine

De nos jours, le terme de patrimoine connaît un succès croissant, qui s'accompagne d'un élargissement de sens, voire d'un galvaudage. En Europe, de nombreux auteurs (CHEVALLIER, 2000)<sup>13</sup> analysent les raisons de ce succès, en retraçant l'évolution et soulignent l'ouverture à des objets nouveaux : des monuments historiques, on est passé aux paysages ruraux puis aux éléments de la nature. Ainsi, l'on ne parle plus de faune mais de patrimoine animal, de flore mais de patrimoine végétal...

<sup>11</sup> L'article dans le magazine *Times* intitulé : *Lost Tribes, Lost Knowledge* en septembre 1991 est une des premières publications à attirer l'attention de l'opinion publique sur les risques de « mort des anciens », de disparition des cultures et des langues et sur la nécessité de considérer ces savoirs comme des patrimoines (LALONDE et AKHTAR, 1994). Cette cause est toujours aussi médiatique et de nombreuses ONG en font leur cheval de bataille.

<sup>12</sup> Il existe sur le sujet une abondante littérature souvent produite et diffusée par les très nombreuses ONG et associations qui ont pris fait et cause pour ces minorités : par exemple GRAY *et al.* (1998).

<sup>13</sup> Pour une analyse de ce succès et une bibliographie plus complète, voir en particulier CORMIER-SALEM et ROUSSEL (2000) et CORMIER-SALEM *et al.* (2002).



La course au patrimoine naturel n'épargne pas non plus les pays du Sud (CORMIER-SALEM *et al.*, 2002). Peut-être doit-on y voir l'influence des grandes conventions internationales comme la Convention de Paris (1972) sur le « Patrimoine mondial, culturel et naturel » ? Si le texte de 1992 de la Convention sur la diversité biologique renonce dans ses préambules à faire de la biodiversité un « patrimoine commun de l'humanité », il reconnaît aux États un droit souverain et met au premier rang des bénéficiaires du partage des avantages les communautés locales et autochtones, ouvrant ainsi la voie à la construction de la biodiversité en patrimoines étatiques ou locaux. Cette notion, que tout le monde s'accorde à trouver floue et ambiguë sur les plans aussi bien scientifique que juridique et qui, en ce qui concerne son application, est loin de faire l'unanimité, n'en est pas moins sollicitée (NORA, 1997). Après avoir expliqué les principales raisons de cet engouement, nous en analyserons les conséquences et proposerons quelques pistes de réflexion.

Reconnaître à un objet naturel<sup>14</sup> le statut de patrimoine, c'est vouloir lui attribuer deux particularités essentielles (BABELON et CHASTEL, 1994). D'une part, il doit être géré de façon à assurer son passage intergénérationnel : hérité des ancêtres, il doit être transmis aux « générations futures ». D'autre part, il est censé faire l'objet d'une certaine « conscience patrimoniale » : son statut ne se décrète pas, mais est revendiqué comme tel par un groupe social. Les références aux Anciens, à la tradition, à l'ancienneté du peuplement et de la résidence, aux mythes fondateurs et à la religion sont les plus fréquentes de ces marques collectives.

<sup>14</sup> En Afrique comme ailleurs, la diversité des objets naturels concernés par la patrimonialisation est fort étendue. Toutes les enquêtes de terrain présentées dans l'ouvrage collectif de CORMIER-SALEM *et al.* (2002) mettent en évidence l'existence de processus actifs de constructions de patrimoine. Il semble que le premier des patrimoines en Afrique soit foncier. Tous les niveaux de la biodiversité sont aussi concernés : l'infraspécifique est surtout représenté par des races animales (les bovins des Peuls) ; le niveau des espèces et des populations qu'elles constituent est illustré notamment par les multiples essences ligneuses sacralisées ou les grands mammifères spectaculaires des parcs africains ; les groupements végétaux, les écosystèmes et les paysages ne sont pas en reste avec les bosquets et forêts « sacrés », les savanes et les parcours pastoraux, les littoraux à mangrove et surtout, les incontournables, rarissimes et mythiques « forêts primaires ». Enfin, il faut souligner qu'au-delà des objets naturels, ce sont les savoirs, les représentations culturelles et toutes les pratiques dont ils sont l'objet qui sont patrimonialisés.

En ce qui concerne la première caractéristique, on comprend pourquoi les protecteurs ainsi que les tenants d'une utilisation durable de la nature voient d'un œil favorable sa mise en patrimoine. Les États, encouragés par les grandes institutions internationales (telles l'Unesco, la Banque mondiale, ou encore la Communauté européenne) et soutenus par les ONG internationales comme WWF, UICN, multiplient les parcs et les réserves et allongent les listes de sites et d'espèces protégés. Ce sont les scientifiques qui président bien souvent au choix des objets naturels englobés dans les aires protégées ou inscrits dans les diverses listes rouges : ils privilégient les valeurs plus strictement naturalistes (endémisme, rareté...) au détriment des valeurs culturelles. Et ce ne sont pas les nombreuses campagnes de sensibilisation et de promotion qui accompagnent souvent ces processus de patrimonialisation qui parviennent nécessairement à emporter l'adhésion des acteurs les plus directement concernés : agriculteurs, pasteurs, chasseurs, pêcheurs et autres usagers des ressources naturelles. Les efforts louables de gestion participative<sup>15</sup> pas plus que les mesures de rétorsion annoncées ne suffisent à assurer la réussite de ces projets.

En effet, ces dynamiques, que l'on peut qualifier d'exogènes<sup>16</sup>, sont sources de conflits entre acteurs à diverses échelles (du local à l'international) et se soldent bien souvent par un échec en termes aussi bien de conservation que de développement. Dès lors, on comprend pourquoi les processus locaux de patrimonialisation, dynamiques endogènes, peuvent sembler beaucoup plus séduisants pour asseoir une politique de conservation réaliste. Se posent alors de nouveaux problèmes et enjeux.

D'évidence, la nature des uns n'est pas celle des autres et les espèces et espaces valorisés par les populations rurales ne sont pas forcément ceux que les naturalistes trouvent dignes d'intérêt. À la forêt primaire dense et hostile, les cultivateurs préfèrent souvent une mosaïque

<sup>15</sup> *"Involvement of local communities in conservation"*, selon la formule consacrée de la Stratégie de Séville du programme Man And Biosphere de l'Unesco.

<sup>16</sup> Ce qualificatif ne préjuge pas de l'origine des acteurs impliqués dans ces processus. Si, très souvent, les initiateurs sont des experts du Nord, les projets peuvent être ré-appropriés par des acteurs du Sud appartenant aux appareils étatiques, mais aussi par les membres de hiérarchies coutumières, directement ou par le biais d'ONG.

de champs et de jachères et les pasteurs des paysages de savanes herbeuses. Les grands carnivores ou les éléphants, emblématiques de la faune africaine, sont loin de bénéficier d'un statut privilégié dans les bestiaires locaux. Par ailleurs, les modes de gestion des uns et des autres ne sont pas concordants. La mise en place d'une aire protégée s'accompagne nécessairement d'une réorganisation territoriale plus ou moins poussée. Il peut s'agir par exemple d'un zonage des activités, comme dans le cas des Réserves de biosphère : certains espaces sont réservés à la protection de la biodiversité, comme les aires centrales ; d'autres sont dévolus aux usages agricoles, sylvicoles, cynégétiques, etc., ce qui va à l'encontre des systèmes locaux privilégiant les fonctions et usages multiples d'une même ressource ou d'un même espace<sup>17</sup>. À l'inverse, il n'est pas toujours aisé d'évaluer la pertinence des systèmes de gestion traditionnelle de l'environnement en termes de conservation, tout d'abord parce qu'on les connaît encore très mal, ensuite parce qu'ils obéissent à d'autres logiques et ont d'autres objectifs. Ainsi, il est certain que la sacralisation des éléments de la nature, qui est le processus endogène de patrimonialisation le plus souvent cité en exemple, ne peut en aucun cas être réduite à une simple gestion conservatoire.

Par ailleurs, comme le montrent les études historiques (ENP, 1995 ; NORA, 1997), quel que soit le contexte culturel ou écologique, les constructions patrimoniales se font et se défont au fil de l'histoire. Un objet naturel valorisé à une période donnée peut devenir ordinaire, voire emblématique d'une époque révolue et honnie, et se trouver de ce fait menacé de disparition. En Afrique, c'est particulièrement le cas des « arbres à génie » en pays musulman ou des « bosquets à fétiche » des pays christianisés. Toute patrimonialisation expose à une éventuelle dé-patrimonialisation, qui peut se traduire par une dévalorisation, un rejet, et donc une perte de biodiversité.

D'une manière générale, en Afrique comme ailleurs, les revendications patrimoniales sont d'autant plus véhémentes que l'on se

<sup>17</sup> Cette tendance à l'affectation des espaces, à la simplification des systèmes peut avoir des conséquences sociales importantes et les interrogations suscitées ne sont pas sans rappeler celles soulevées par les anciens débats autour de l'extensif et de l'intensif en Afrique (PÉLISSIER, 1995).

trouve dans des contextes de mutations politiques, économiques et sociales rapides : par exemple, la décentralisation mais aussi l'impuissance des pouvoirs publics, la pression des bailleurs de fonds internationaux se traduisent actuellement par un net retour vers le niveau local. De fortes pressions migratoires, le blocage du foncier, l'apparition de nouvelles formes de valorisation de la biodiversité, tel l'écotourisme, sont autant de facteurs qui exacerbent la compétition pour l'accès aux ressources et aux espaces entre autochtones et allochtones, sédentaires et migrants, agriculteurs et éleveurs, etc. Pour certains groupes, premiers occupants ou usagers anciens, le recours au patrimoine apparaît comme une stratégie pour garder le contrôle sur leur héritage naturel, en exclure les concurrents et en confisquer les avantages. Ces logiques ne sont pas seulement économiques, mais aussi foncières : la patrimonialisation entraîne une certaine forme de collectivisation des ressources naturelles et des espaces concernés puisqu'ils sont dès lors confiés à une instance gestionnaire. Cela conforte et revalorise les systèmes d'accès communautaires et contribue à asseoir les revendications territoriales.

La maîtrise économique et foncière, qui découle de l'application de la notion de patrimoine, permet de comprendre l'intérêt que lui portent les communautés autochtones, en particulier les Amérindiens (GRAY *et al*, 1998). Cet intérêt se justifie d'autant mieux qu'elle repose, nous l'avons dit, sur une conscience collective qui rentre bien en synergie avec les préoccupations identitaires, culturelles, territoriales et politiques de ces communautés. Pour elles, il est inconcevable que dans les constructions patrimoniales soient distingués des objets naturels et culturels. Les savoirs et les pratiques sont indissociables de leur support matériel mais aussi des modes de vie, des relations sociales et, pour finir, de l'ensemble de la société (DESCOLA, 1994). C'est bien cette conception qui domine actuellement au niveau international. Ainsi, la Convention sur la diversité biologique a intégré dans ses objectifs la conservation des « modes de vie traditionnels » et des savoir-faire, leur utilisation durable et leur valorisation<sup>18</sup>, au même titre que les autres éléments de la biodiversité. Cette situation ne doit pas étonner dans la mesure

<sup>18</sup> Voir les dernières recommandations de la conférence des Parties de La Haye (avril 2002) et surtout la décision V/16.

où les représentants des communautés autochtones, en particulier les Amérindiens, ainsi que les ONG qui ont pris fait et cause pour eux, ont été présents dès le début des négociations et se sont toujours montrés remarquablement actifs (IUCN, 1996). Il faut dire aussi que la question de l'autochtonie est importante et mérite un traitement urgent<sup>19</sup>. Actuellement, les tendances contradictoires d'uniformisation et de ré-affirmation de particularismes locaux menacent l'existence des peuples autochtones, tout en faisant de leur statut un symbole de résistance à la mondialisation. Pour les représentants de ces peuples, la conservation de la biodiversité passe par la reconnaissance des « droits des peuples à la terre et aux patrimoines » (TIOUKA et KARPE, 1998), dont le préalable essentiel est l'autodétermination, légitimée par une antériorité territoriale et la reconnaissance de leurs droits coutumiers<sup>20</sup>.

Cependant, dans certains contextes sociopolitiques, ce préalable n'apparaît pas primordial : en Afrique, en Inde, en Europe, la majorité des communautés rurales ne mettent pas en avant, dans leurs revendications patrimoniales, leur aspiration à une autonomie politique plus ou moins complète. Elles se contentent de vouloir faire reconnaître l'intérêt de leurs savoirs et pratiques pour le maintien de la biodiversité et de demander que la valorisation de ce patrimoine serve à leur propre développement économique et social. Au niveau de la Convention, ne pas en tenir compte en s'enfermant dans la problématique de l'autochtonie serait bien regrettable et risquerait d'entacher l'image de ce traité. De plus, la communauté internationale se priverait d'un certain nombre d'acquis et d'innovations mis au point dans le domaine de la protection et de la promotion des savoir-faire traditionnels.

<sup>19</sup> Cette question fut particulièrement investie, dès les années 70, par les anthropologues et les ethnobiologistes, notamment par la Société Internationale pour l'Ethnobiologie, dans sa déclaration de Belem (POSEY, 1999).

<sup>20</sup> La France, notamment dans ses DOM et TOM mais aussi en Métropole (la Corse, le Pays basque...), se trouve confrontée à cette revendication politique. Officiellement, l'article 2 de la Constitution française (égalité) empêche toute reconnaissance de droits collectifs au bénéfice de « communautés autochtones ». Dans la pratique, le droit à la différence, la défense du pluralisme (constitutions de 1946 et de 1958) ont permis, notamment dans les contextes de la Nouvelle-Calédonie (accords de Matignon de 1988 et de Nouméa de 1998) et de la Guyane, de définir des modalités plus souples d'intégration des « peuples d'Outre-mer » à la République.

En effet, il ne fait aucun doute qu'un des grands enjeux actuels est l'invention et la mise au point de dispositifs juridiques et économiques accompagnant ces processus de construction de patrimoine<sup>21</sup>. La Convention sur la biodiversité ne s'y est pas trompée, en appelant à l'évaluation des droits actuels (dont les brevets) et à l'élaboration de systèmes *sui generis*<sup>22</sup>. Ainsi, les Indications géographiques suscitent un intérêt grandissant (BÉRARD et MARCHENAY, 2000) : nées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour protéger les champagnes français de la concurrence, elles ont été étendues à l'Europe entière. Désormais, elles font parties des outils juridiques de protection préconisés par l'Organisation mondiale du commerce dans les Accords sur les droits de propriété intellectuelle et le commerce (ADPIC), au même titre que les brevets et le droit sur les obtentions végétales (UPOV). On peut s'attendre à ce que, dans les prochaines années, ce système se propage avec le même succès dans le Sud, d'autant qu'existent déjà un peu partout des productions, animales comme végétales, et des savoir-faire dont la réputation de qualité et d'originalité, confirmée par des réseaux de commercialisation très actifs, les désignent comme de véritables « produits de terroir ».

Pour conclure, nous voudrions insister sur les perspectives qu'ouvre la tendance majeure mise en évidence par notre analyse : faire des savoirs naturalistes locaux non plus seulement des outils de gestion mais des éléments à part entière des patrimoines est un discours actuellement dominant parmi les acteurs de la protection de la nature. Et ce discours connaît un peu partout en Afrique des débuts d'application.

Il est certain que cette mise en patrimoine peut apparaître comme une tactique de plus, après la référence au progrès ou à

<sup>21</sup> Et d'une manière plus générale de valorisation économique de la biodiversité. Rappelons à ce propos que l'article 8 J est arrivé à l'ordre du jour de la Convention en 1996, en même temps que le troisième de la Convention, à savoir l'accès et le partage des avantages ("Access and Benefit Sharing", ABS I).

<sup>22</sup> C'est, entre autres, à l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) que la Convention a confié cette tâche. Un groupe consacré aux savoirs autochtones se réunit régulièrement sous son égide. Il s'efforce dans un premier temps de clarifier les concepts. Ainsi, dans son premier rapport (OMPI, 2001 : 25), un graphique place les « savoirs autochtones » à l'intérieur des « savoirs traditionnels », eux-mêmes entièrement inclus dans le patrimoine : une bien curieuse conception, qui occulte notamment toutes les dynamiques de construction des savoirs, qui reposent aussi bien sur des emprunts à la modernité que sur des recompositions de traditions !

la durabilité, pour faire adopter par les acteurs locaux des projets de conservation et des modèles de développement qui leur sont étrangers. On peut dès lors s'interroger sur sa pérennité, mais aussi douter de sa pertinence : vouloir trouver des processus de patrimonialisation et de gestion durable dans les différentes pratiques des communautés locales, en particulier africaines, est une vision réductrice, une interprétation extérieure de pratiques et de savoirs dont la cohérence est à rechercher dans des représentations de la nature, une éthique et des règles sociales débordant largement les questions de conservation des ressources et de l'environnement.

Mais, plus positivement, on peut aussi y voir l'ouverture de nouvelles pistes de réflexion et d'action. Parmi elles, citons l'inventaire et l'étude des savoirs et des processus de patrimonialisation dont ils font l'objet ; ou encore leur évaluation en termes de durabilité environnementale et sociale. On peut également évoquer les perspectives offertes à l'anthropologie juridique, à l'économie et au droit de l'environnement pour répondre aux demandes croissantes liées à la valorisation et à la protection juridique des patrimoines. Enfin, l'implication de plus en plus grande de toutes les parties prenantes (les fameux "stake-holders"), souhaitée par la majorité des instances internationales, conduit à s'interroger sur l'émergence de nouveaux acteurs (telles les ONG et autres associations locales) et l'apparition de stratégies et modalités nouvelles de négociations.

*NB : Nous tenons à remercier Monsieur Jonas G. Ibo, socio-historien de l'environnement, pour sa relecture attentive et les suggestions constructives qu'il a bien voulu apporter à notre manuscrit.*

## **Références bibliographiques**

---

AUBERTIN C., éd., 1998 – Dossier : La biodiversité : un problème d'environnement global. *Natures, Sciences, Sociétés*, vol. 6, n° 1/98 et n° 2/98.

AUMEERUDDY Y. 1994 – *Représentations et gestion paysannes des agroforêts en périphérie du Parc National Kerinci Seblat à Sumatra, Indonésie*. People and Plants, Document de travail, 3, Unesco, Paris, 46 p.

BABELON J. P., CHASTEL A., 1994 – *La notion de patrimoine*. Paris, Liana Levi, coll. opinion, 142 p.

BARRAU J., LIZET B., éd., 1994 – Diversité culturelle ; diversité biologique. *Journ. d'Agric. Trad. et de Bota. Appl., nouvelle série*, vol. XXXVI (2), 304 p.

- BARRAU J., 1993 – « Les savoirs naturalistes et la naissance de l'ethnoscience ». In Sheps R. : *La science sauvage. Des savoirs populaires aux ethnosciences*, Paris, Le Seuil, coll. Sciences : 15-27.
- BATAILLE-BENIGUI M. C., 1989 – La pêche artisanale aux îles Tonga : antagonisme entre projets de développement et traditions. *Aquat. Living Resour.*, 2 : 31-43.
- BÉRARD L., MARCHENAY P., 2000 – Le vivant, le culturel et le marchand : les produits de terroir. *Autrement* (194), « Vives campagnes » : 191-216.
- BERKES F., 1989 – *Common property resources. Ecology and community-based sustainable development*. Londres, Belhaven Press, 302 p.
- CHAUVEAU J.-P., CORMIER-SALEM M.-C., MOLLARD É., éd., 1999 – *L'innovation en agriculture. Questions de méthode et terrains d'observation*. Paris, IRD Éditions, coll. À travers champs, 364 p.
- CHEVALLIER D., dir., 2000 – *Vives campagnes. Le patrimoine rural, projet de société*. Paris, Autrement, n°194, coll. Mutations, 224 p.
- CORMIER-SALEM M.-C., ROUSSEL B., 2000 – Patrimoines naturels : la surenchère. *La Recherche*, 333, numéro spécial juillet-août 2000 : 106-110.
- CORMIER-SALEM M.-C., JUHÉ-BEAULATON D., BOUTRAIS J., ROUSSEL B., éd., 2002 – *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. Paris, IRD Éditions, coll. Colloques et séminaires, 468 p.
- CURY P., ROY C., éd., 1991 – *Pêcheries ouest-africaines. Variabilité, instabilité et changement*. Paris, Orstom, 525 p.
- DESCOLA P., 1994 – *La nature domestique. Symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*. Paris, MSH, 451 p.
- DUPRÉ G., éd., 1991 – *Savoirs paysans et développement*. Paris, Karthala/Orstom, 526 p.
- DURAND J. R., LEMOALLE J., WEBER J., éd., 1991 – *La recherche face à la pêche artisanale*. Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires, 2 tomes, 1 070 p.
- DURAND J. R., DUFOUR P., GUIRAL D., ZABI S. G. F., éd., 1994 – *Environnement et ressources aquatiques de Côte d'Ivoire. II- Les milieux lagunaires*. Paris, Orstom, 545 p.
- ELDIN M., MILLEVILLE P., éd., 1989 – *Le risque en agriculture*. Paris, Orstom, coll. À travers champs, 619 p.
- École nationale du patrimoine, 1995 – *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*. Paris, La Documentation française, 311 p.
- FAIRHEAD, J., LEACH M., 1998 – *Reframing deforestation: global analyses and local realities with studies in West Africa*. London, New York, Routledge, 238 p.
- GILLON Y., CHABOUD C., BOUTRAIS J., MULLON C., éd., 2000 – *Du bon usage des ressources renouvelables*. Paris, IRD Éditions, coll. Latitudes 23, 471 p.
- GRAY A., PARELLADA A., NEWING H., 1998 – *Indigenous peoples and biodiversity conservation in Latin America. From principles to practices*. International Work Group For Indigenous Affairs (IWGIA) & Interethnic Association For the Development of the Peruvian Amazon (AIDESEP), Lima-Copenhague, 304 p.



- HARDIN G., 1968 – The tragedy of the commons. *Science*, 162 : 1243-1247.
- INGLIS J. T., ed., 1993 – *Traditional ecological knowledge. Concepts and cases*. International Program on Traditional ecological knowledge. IDRC, Ottawa, 142 p.
- IUCN, 1996 – *Report of the Fifth Global Biodiversity Forum*. Buenos Aires, Argentina. Gland, 211 p.
- JOHANNES R. E., 1989 – *Traditional ecological knowledge: A collection of essays*. Gland, Switzerland and Cambridge, UK, UICN (The World Conservation Union), 77 p.
- JOLLIVET M., dir., 1992 – *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*. Paris, CNRS Éditions, 590 p.
- LAIRD S. A., 2002 – *Biodiversity and traditional knowledge. Equitable partnerships in practice*. People and Plants, Conservation Series, WWF, Unesco, London, Ed. Earthscan, 504 p.
- LALONDE A., AKHTAR S., 1994 – L'étude des connaissances traditionnelles au service du développement durable. *Nature et ressources*, « Les connaissances traditionnelles au vingt et unième siècle », Unesco, 30 (12) : 22-28.
- LEVÊQUE C., 1994 – *Environnement et diversité du vivant*. Paris, Cité des Sciences et de l'Industrie/Pocket, coll. Explora, 127 p.
- MÉTAILLIÉ G., ROUSSEL B., 1998 – *L'ethnobiologie*. Dossier ST n° 36 50, in *Clartés* (revue mensuelle, janv. 98), Éditions Clarté, Paris : 1-20.
- Mission du patrimoine ethnologique, 1985 – *Les savoirs naturalistes populaires*. Paris, Maison des Sciences de l'homme, coll. Ethnobiologie de la France (Actes du séminaire de Sommières, 12-13 déc. 1983), cahier 2, 94 p.
- NORA P., éd., 1997 – *Science et conscience du patrimoine*. Paris, Fayard, éditions du patrimoine (Actes des Entretiens du Patrimoine, 28-30/11/1994), 407 p.
- OMPI, 2001 – *Savoirs traditionnels : besoins et attentes en matière de propriété intellectuelle. Rapport sur les missions d'enquête consacrées à la propriété intellectuelle et aux savoirs traditionnels (1998-1999)*. Genève, OMPI, 373 p.
- OSTROM E., 1990 – *Governing the Commons: the Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge, Cambridge University Press.
- PÉLISSIER P., SAUTTER G., 1970 – Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches (1962-1969). Paris, EHESS, *Études Rurales*, Mouton et Co, n°37-38-39 : 7-46.
- PÉLISSIER P., 1979 – « Le paysan et le technicien : quelques aspects d'un difficile face-à-face », 1-8 (Introduction aux travaux). In CNRST-Orstom : *Maîtrise de l'espace agricole et développement en Afrique tropicale. Logique paysanne et rationalité technique*, Paris, Mémoires Orstom, n° 89 (Actes du colloque de Ouagadougou), 600 p.
- PÉLISSIER P., 1995 – *Campagnes africaines en devenir*. Paris, Arguments, 318 p.
- PONTIÉ G., GAUD M., dir., 1992 – L'environnement en Afrique. *Afrique Contemporaine*, n° 161 (spécial), 294 p.
- POSEY D. A., ed., 1999 – *Cultural and spiritual Values of Biodiversity. A complementary Contribution to the Global Biodiversity Assessment*. Nairobi, UNEP, 731 p.

QUENSIÈRE, J., éd., 1994 – *La pêche dans le delta central du Niger. Approche pluridisciplinaire d'un système de production halieutique*. Paris, Orstom/Karthala/IER, 2 vol., 495 p et fascicule de cartes.

RICHARDS P., 1985 – *Indigenous agricultural revolution: Ecology and Food Production in West Africa*, London, Hutchinson, 192 p.

RUDDLE K., 1994 – Les savoirs locaux et la gestion future des ressources et des environnements marins côtiers en zone tropicale. *Nature et ressources*, « Les connaissances traditionnelles en milieu tropical », Unesco, 30 (1) : 28-38.

SAUTTER G., PÉLISSIER P., 1964 – Pour un atlas des terroirs africains. Structure type d'une étude de terroir. *L'Homme*, janv.-avril 1964, IV : 56-72.

TIOUKA A., KARPE P., 1998 – « Droits des peuples autochtones à la terre et au patrimoine ». In Fleury M., Poncy O., éd. : *Conserver et gérer la biodiversité. Quelle stratégie pour la Guyane ?* JATBA, 40 (1-2) : 611-632.

WEBER J., 1996 – *Conservation, développement et coordination : peut-on gérer biologiquement le social ?* Colloque panafricain « Gestion Communautaire des ressources naturelles renouvelables et développement durable », Harare, 24-27 juin 1996, 20 p.

World Commission on Environment and Development (WCED), 1987 – *Our common future*. New York, Oxford University Press.

WRI, UICN, PNUE, 1992 – *Global Biodiversity Strategy. Guidelines for Action to save, study and use Earth's Biotic Wealth sustainably and equitably*. World Resources Institute, Washington, 185 p.